

# NOTICE TECHNIQUE



FR

2024

### **Installation et utilisation de la couverture à bulles**

La couverture à bulles doit être posée sur la surface de l'eau, le côté bulles en contact avec l'eau (la surface lisse visible). L'utilisation d'un enrouleur facilite la manipulation et son stockage et évite l'usure de la couverture. Si la couverture est munie d'œilletons, passez les sandows fixés sur l'enrouleur, à travers les œilletons.

**Important : Lors du stockage de la couverture, il est impératif de la couvrir avec la bâchette de protection (film protecteur) livrée avec la couverture (suivant modèle) pour la protéger des rayons du soleil.**

Vous prolongez de ce fait, considérablement la durée de vie de votre couverture. Une fois enroulée sur l'enrouleur, positionner la bâchette de protection sur la couverture et la fixer grâce au kit de fixation.

**Important : Lors d'une chloration choc (ou d'un autre traitement choc), il est impératif de retirer la couverture pendant quelques jours (minimum 2 jours) jusqu'à ce que le taux de chlore (ou autre) soit revenu à sa valeur normale.**

### **Stockage de la couverture à bulles**

Avant de stocker la couverture (en période hivernale), il faut la rincer avec soin sur les 2 faces afin d'éliminer les résidus de produit chimique. La sécher avant de la plier ou la rouler sur l'enrouleur pour éviter toute moisissure. Elle doit être stockée à l'abri de la lumière.

### **Rétractation de la matière**

Sous l'action de la chaleur, la couverture peut se rétracter dans le temps. Cette rétractation peut aller jusqu'à 2,5 %.

### **Avantages et utilisation de la couverture à bulles**

La couverture évite les déperditions calorifiques, il est indispensable de la positionner sur le bassin après la baignade, notamment la nuit et lorsqu'il y a du vent. La couverture évite également l'évaporation de l'eau et permet de réduire la consommation de produits de traitement.

## Garantie

Solaire 500 microns : Garantie dégressive de 3 saisons d'été si utilisation de la bâchette de protection et sous réserve de respecter la notice d'installation et d'utilisation de la couverture. Les taux de dégressivité sont exprimés selon le tableau ci- après :

	Garantie 3 ans
1ère année	100%
2ème année	50%
3ème année	33%

La garantie d'un produit défectueux s'applique après vérification des défauts par la société CouverturePiscine après retour du produit défectueux en nos locaux pour expertise (en port payé par l'expéditeur).

En cas de vice caché reconnu, la garantie est limitée au remplacement ou à la réparation, selon notre décision, des produits défectueux à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose, repose, frais de transport, fourniture de l'eau, produits de traitement ou dommages et intérêts. Les trous, les tâches et les accrocs ne rentrent pas dans le cadre de la garantie. La détérioration de la couverture suite à un traitement choc (chloration ou autre) ainsi que l'usure par frottement lors de la manipulation ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.

## Consignes de sécurité

La couverture à bulles n'est en aucun cas une couverture de sécurité.

Il est impératif de ne pas marcher dessus ou de nager en dessous. S'assurer que le bassin soit muni d'un des systèmes de sécurité préconisés par la loi et que ce dernier soit conforme à la norme s'y rapportant.



**Avertissement La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active même s'ils savent nager. La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.**

Document à conserver sans limite de temps pour une consultation ultérieure.

